

Résolution présentée par la délégation de la

République Arabe Syrienne

Thème Conflits et sécurité internationale

Concerne les zones controversées

L'Assemblée Générale,

Constatant que beaucoup de territoires sont en conflit constant sans beaucoup d'espoirs d'une solution rapide et convenable,

Soulignant la nécessité de résoudre ces conflits et d'utiliser ces territoires à bon escient,

Précisant que les pays concernés doivent faire des compromis pour éviter des conflits cruels et la perte de vies humaines,

Craignant que les pays concernés soient contre cette résolution pour pouvoir regagner leurs territoires,

Insistant sur le fait que cette résolution est nécessaire pour instaurer la paix,

Décide que les territoires controversés, sans propriétaire fixe depuis plus de 30 ans, reviennent aux Nations Unies et que les pays concernés doivent faire des compromis. Les points suivants seront à respecter:

- ces zones seront des zones de non-conflits ;
- les Nations Unies utiliseront ces territoires seulement pour mettre à disposition des aides pour les pays voisins (en cas de conflit) ou pour donner un nouvel habitat aux réfugiés.

Le texte français fait foi.